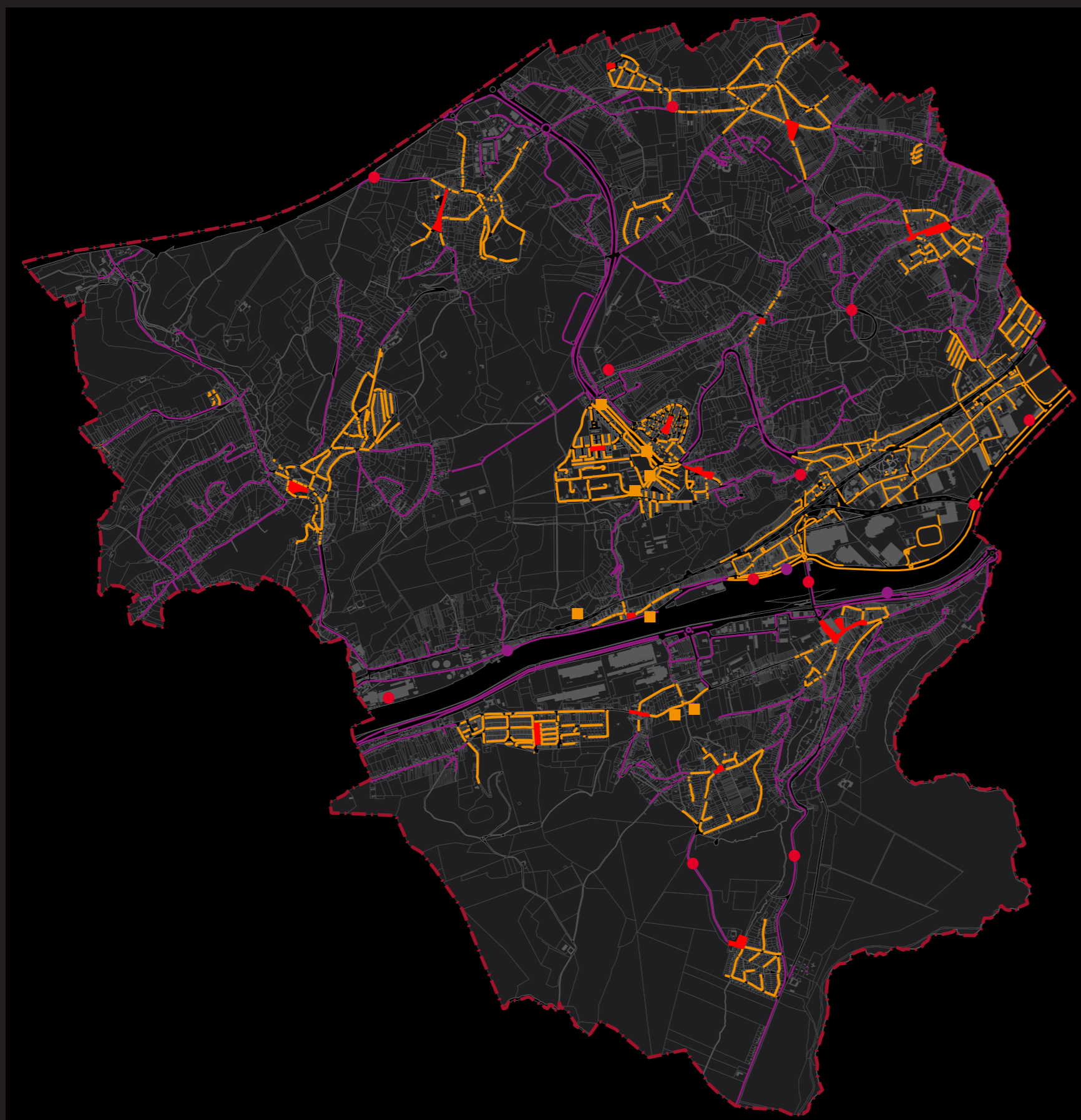


# **E. LA PLANIFICATION**

## CARTE DE PLANIFICATION





La planification des interventions est une étape indispensable dans un Plan Lumière ; elle vient compléter la feuille de route des recommandations générales.

Cette planification essaie d'intégrer au mieux les données recueillies au fil de l'étude de façon à répondre au mieux aux besoins de la commune de Flémalle, en accord avec les volontés politiques actuelles.



Parallèlement à l'ordre de priorité proposé sous forme de carte ci-contre, nous avons estimé, de manière encore très générale, ce que coûterait la réalisation des propositions du Plan Lumière, point par point. Ces chiffres sont présentés sous forme de tableaux aux pages suivantes. Notre but est d'offrir, aux différents services communaux, un outil pratique et pragmatique les aidant à poser des choix tout en suivant un «fil conducteur» qui, petit à petit, définira un nouveau «visage nocturne» pour Flémalle.

Pour certains lieux, aucun ordre de priorité n'est encore défini à ce stade soit parce qu'ils sont en cours de réaménagement soit parce que l'appréciation de celui-ci est laissé aux autorités communale en coordination avec le gestionnaire de réseau.



**Priorité 1** +/- 1.400.000 euros htva voir détail aux pages suivantes

-  Les centralités (entités)
-  Les repères «bleus» (hors b8\*) et «verts»

**Priorité 2** +/- 7.000.000 euros htva voir détail aux pages suivantes

-  Le «fond» (entités + cités de logements)
-  Les particularités (entités)

**Priorité non définie à ce stade**

-  Les autres voiries du «fond»
-  Les repères «bleus» b8\*
- Les abords d'écoles

\* Les repères bleus «b8» sont les «Espaces piétons le long de la Meuse» (RAVeL, port de plaisance et plage). Aucun des trois n'est actuellement réalisé mais sont en cours de réflexion. Une fois les projets concrets lancés, le niveau de priorité des interventions «lumière» est à adapter, selon les volontés des autorités communales.